

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



SECTION 323 : MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE



**RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE
AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

PROGRAMME 4 « ADMINISTRATION TERRITORIALE ET IDENTIFICATION »

INTRODUCTION PROGRAMME 4

Le programme 4 « Administration Territoriale et Identification » a pour responsable **Monsieur Ibrahima BAYO**, Préfet Hors Grade, désigné Directeur Général de l'Administration du Territoire par décret n°2019-1112 du 18 décembre 2019 portant nomination du Directeur Général de l'Administration du Territoire. Relativement au décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS), il a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Administration du Territoire, d'Identification des populations, d'Immigration et d'Emigration, et de Cultes.

A ce titre et selon le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attribution des membres du Gouvernement, ce programme a l'initiative des actions suivantes :

- l'organisation et l'administration des circonscriptions administratives (y compris les villages) ;
- la police administrative des processus électoraux de toutes natures ;
- l'identification des populations ainsi que la gestion de l'Etat civil et du Registre National des Personnes Physiques ;
- le maintien de la cohésion sociale à travers des dialogues politiques, communautaires, intercommunautaires, religieux et interconfessionnels ;
- l'encadrement, le contrôle et le suivi des associations (religions, cultes, mouvements et autres associations) ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique d'immigration et d'émigration en liaison notamment avec les Ministres chargés de la Défense, des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine et de la Diaspora.

Le présent rapport dédié au programme 4 « Administration Territoriale et Identification » abordera les points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme 4 ;
- Réalisations du programme 4 ;
- Performance du programme 4 ;
- Perspectives.

I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 4

I.1 Objectif du programme 4

Les activités conduites par le programme 4 « Administration Territoriale et Identification » reposent sur la vision stratégique du Ministère arrimée au **pilier 6 « le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle »** du PND 2021-2025.

Elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « gouvernance politique, institutionnelle et administrative » qui vise notamment la construction d'une nation unie dans sa diversité culturelle, religieuse et politique.

Pour ce faire, le Ministère, dans son cadre de performance, a assigné audit programme l'objectif global ci-après :

- Renforcer le processus de gestion des circonscriptions administratives, de l'identification et des cultes.

Trois (03) résultats stratégiques sont attendus de cet objectif, à savoir :

- le processus de gestion des circonscriptions administratives est renforcé;
- le processus d'identification est renforcé;
- le processus d'encadrement des cultes est renforcé .

Pour l'atteinte de ces résultats, trois (03) objectifs spécifiques sont assignés au programme, il s'agit :

- renforcer les capacités opérationnelles des Autorités Préfectorales ;
- assurer un fonctionnement optimal des services de l'Etat-Civil et de l'Identification ;
- renforcer l'encadrement de la vie culturelle et promouvoir la laïcité de l'Etat.

I.2 Financement du programme 4

Pour la mise en œuvre des activités du programme 4 « Administration Territoriale et Identification », au titre de la gestion 2023, les services qui composent ledit programme ont bénéficié de ressources financières d'un montant total de **82 555 123 970 (budget voté)** et le programme a été animé par **20 337** agents.

Ces crédits se décomposent en :

- financement intérieur : **72 429 123 970 (87,73%)**
- financement extérieur : **10 129 000 000 (12,27%)** en emprunt.

La ventilation de ces crédits par nature de dépenses se présente comme suit :

- Personnel : **53 656 226 122 (65%)** ;
- Achats de biens et services : **3 969 900 506 (5%)** ;
- Transferts : **9 467 882 605 (11%)** ;
- Investissement : **15 461 114 737 (19%)**.

Toutefois, en cours de gestion, le budget voté a connu une baisse de **23 880 347** pour s'établir à un montant s'élevant à **82 531 243 623** (budget actuel).

Ces crédits se décomposent en :

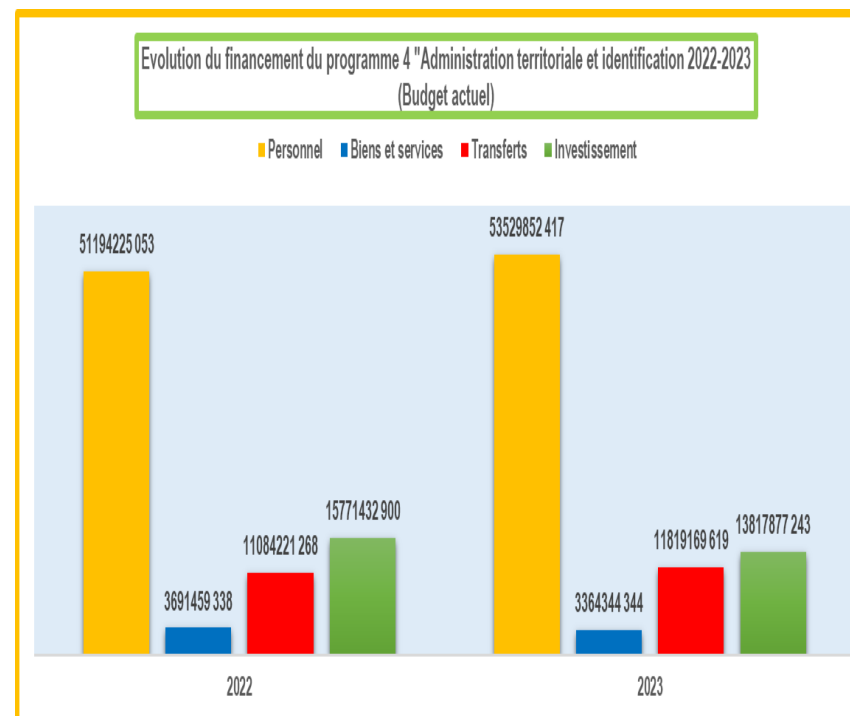
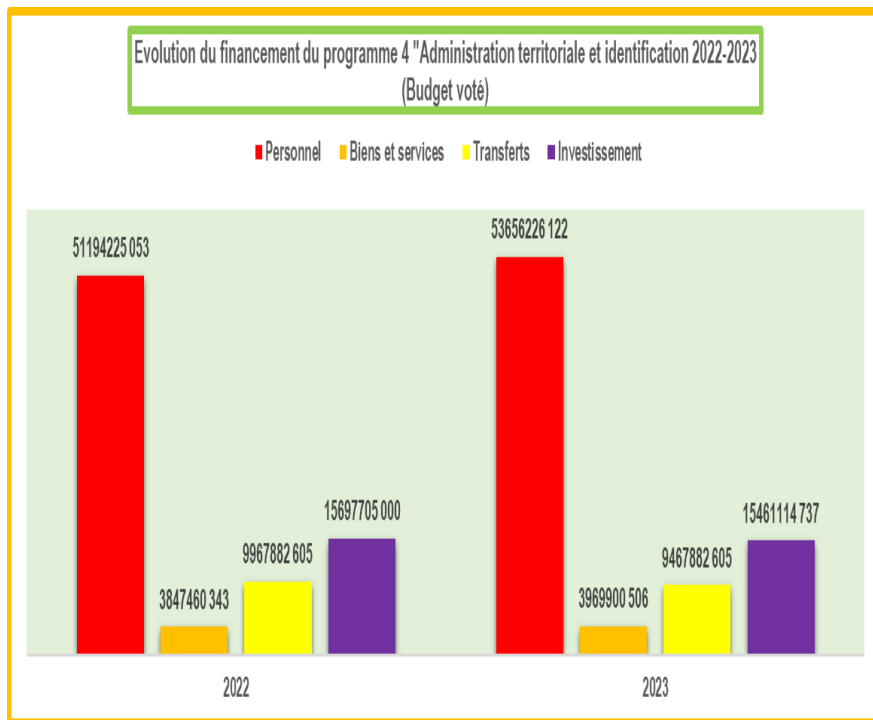
- Financement intérieur : **72 402 243 623 (87,73%)**
- Financement extérieur : **10 129 000 000 (12,27%)** en emprunt.

La ventilation de ces crédits par nature de dépenses se présente comme suit :

- Personnel : **53 529 852 395 (65%)** ;
- Achats de biens et services : **3 364 344 344 (4%)** ;
- Transferts : **11 819 169 619 (14%)** ;
- Investissement : **13 817 877 243 (17%)**.

L'évolution des crédits autorisés pour le présent programme de 2022 à 2023 s'illustre comme suit :

Graphique 10 : Evolution du financement du budget du programme 4 « Administration Territoriale et Identification » (2022-2023)



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE 07 mars 2023 (données 2022) et au 11 mars 2024 (données 2023)

II REALISATIONS DU PROGRAMME 4 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Les réalisations du présent programme ont été favorisées par une bonne exécution du budget alloué dont les détails sont présentés dans cette section.

II.1 Exécution du budget du programme 4

Le budget alloué au **programme 4 « Administration Territoriale et Identification »** pour l'exercice 2023 s'établit à **82 531 243 623** (budget actuel).

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires du programme 4 par action et par nature de dépense

Les consommations budgétaires par action et par nature de dépense, sont décrites par le tableau et le graphique qui suivent :

Tableau 4 : Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme 4 « Administration territoriale et identification »

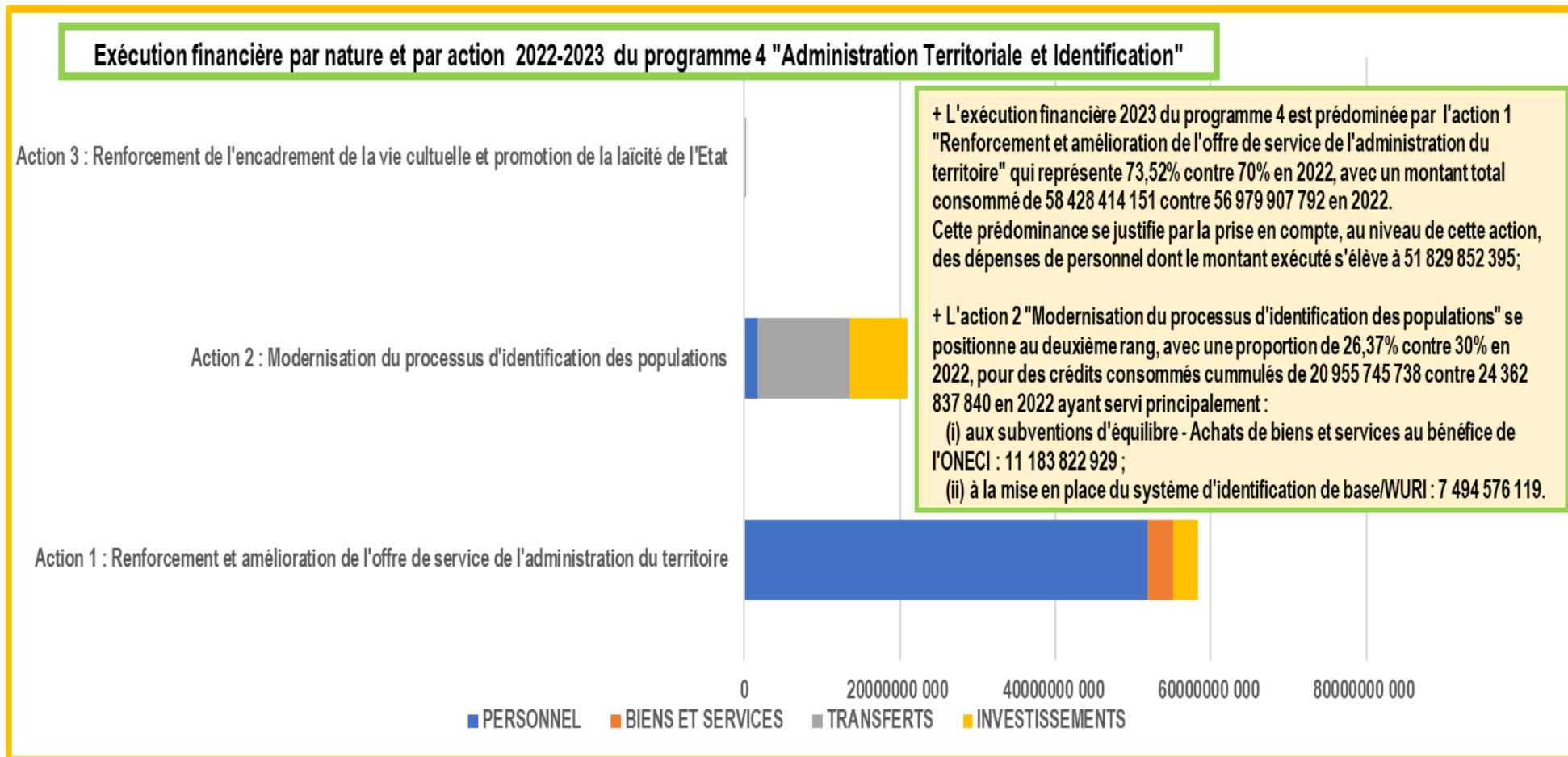
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Action 1 : Renforcement et amélioration de l'offre de service de l'administration du territoire	49 383 876 737	51 829 852 395	3 658 930 690	3 331 758 110	0	0	3 937 100 365	3 266 803 646	56 979 907 792	58 428 414 151
Action 2 : Modernisation du processus d'identification des populations	1 737 066 572	1 700 000 000	0	0	11 025 771 268	11 761 169 619	11 600 000 000	7 494 576 119	24 362 837 840	20 955 745 738
Action 3 : Renforcement de l'encadrement de la vie culturelle et promotion de la laïcité de l'Etat	0	0	26 124 531	31 240 195	58 450 000	58 000 000	0	0	84 574 531	89 240 195
TOTAL	51 120 943 309	53 529 852 395	3 685 055 221	3 362 998 305	11 084 221 268	11 819 169 619	15 537 100 365	10 761 379 765	81 427 320 163	79 473 400 084

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 11 mars 2024

Les crédits alloués à l'action « **2204101 Renforcement et amélioration de l'offre de service de l'administration du territoire** » ont connu une hausse de **1 448 506 359** par rapport à l'exercice 2022. Cet accroissement au niveau de l'action est tiré par les dépenses de personnel qui représente **88,70%** du montant total dédié à l'action. Ensuite, **26,36%** du budget alloué au **programme 4 « Administration Territoriale et Identification »** est lieu lié à l'action « **2204103 Modernisation du processus d'identification des populations** ».

De façon générale l'exécution financière du **programme 4 « Administration Territoriale et Identification »** affiche un taux de **96,29%**.

Graphique 11 : Exécution financière du programme 4 « Administration territoriale et identification », par action et par nature de dépenses (2022-2023)



Source : Etat d'exécution SIGOBE au 11 mars 2024

II.1.2 Suivi des investissements du programme 4

La situation d'exécution des investissements du programme 4 « Administration Territoriale et Identification » pour l'année 2023 se présente comme suit :

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 4 « Administration Territoriale et Identification »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2023	Budget actuel 2023	Mandat Ordonnancé 2023
Projet 1 : Construire, réhabiliter et équiper les bureaux et résidences des Préfectures	2 016	Après 2026	20 670 000 000	983 134 737	675 186 154	675 177 790
Sur financement intérieur			20 670 000 000	983 134 737	675 186 154	675 177 790
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Construire, réhabiliter et équiper les bureaux et résidences des Sous-Préfectures	2 016	Après 2026	18 199 100 000	1 141 680 000	588 126 170	570 337 056
Sur financement intérieur			18 199 100 000	1 141 680 000	588 126 170	570 337 056
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Acquérir des véhicules de fonction au profit des Autorités Préfectorales	2 019	Après 2026	15 955 500 000	2 009 300 000	2 009 300 000	2 009 300 000
Sur financement intérieur			15 955 500 000	2 009 300 000	2 009 300 000	2 009 300 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : Construire le bâtiment annexe de la DGAT	2 021	2024	246 379 698	198 000 000	11 988 800	11 988 800
Sur financement intérieur			246 379 698	198 000 000	11 988 800	11 988 800
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Mettre en place un système d'identification de base/WURI¹	2 019	2 026	41 880 000 000	11 129 000 000	10 533 276 119	7 494 576 119
Sur financement intérieur			6 000 000 000	1 000 000 000	404 276 119	404 276 119
Sur financement extérieur			35 880 000 000	10 129 000 000	10 129 000 000	7 090 300 000
TOTAL PROGRAMME 4			96 950 979 698	15 461 114 737	13 817 877 243	10 761 379 765
Sur financement intérieur			61 070 979 698	5 332 114 737	3 688 877 243	3 671 079 765
Sur financement extérieur			35 880 000 000	10 129 000 000	10 129 000 000	7 090 300 000

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 11 mars 2024

¹ Ce projet n'est plus sous la tutelle du Ministère depuis janvier 2024.

Le tableau ci-dessus indique une **consommation totale de 10 761 379 765** au niveau des projets d'investissement du programme « Administration territoriale et identification », ce qui correspond à un taux de réalisation global de **77,88%** par rapport au budget actuel (**13 817 877 243**).

Pour l'atteinte de cette performance, plusieurs efforts ont été consentis dont les détails spécifiques de chaque projet présentent comme suit :

- **Projet 1 : Construire, réhabiliter et équiper les bureaux et résidences des Préfectures**

Projet débuté en 2016 et devant finir après 2026, pour l'exercice budgétaire 2023, il a bénéficié uniquement du financement du Trésor public qui s'élève à 675 186 154. Ce montant a permis de faire les travaux de construction des bureaux de la préfecture de Méagui, la réhabilitation des résidences du Préfet d'Adiaké, du Secrétaire Général d'Aboisso et du magasin SIVOFI. Ce montant a servi également à équiper, 209 bureaux de préfecture et 114 résidences en mobiliers et matériels informatiques. Le taux d'exécution est de 99,99% pour des crédits consommés à hauteur de 675 177 790.

- **Projet 2 : Construire, réhabiliter et équiper les bureaux et résidences des Sous-Préfectures**

Pour l'exercice budgétaire 2023, le projet a bénéficié uniquement d'un financement du Trésor à hauteur de 588 126 170. Ce montant a permis :

- la construction de la clôture de la résidence du Sous-préfet de Bediale ;
- la construction des résidences des Sous-préfet de Dabou et de Sikensi ;
- la construction des bureaux de la Sous-préfecture de Gagoré ;
- l'équipement de 257 résidences et 540 bureaux de sous-préfectures en mobilier et matériels informatiques.

Le taux d'exécution de ce projet est de **99,99%**.

- **Projet 3 : Acquérir des véhicules de fonction au profit des Autorités Préfectorales**

Durant l'exercice budgétaire 2023, le projet a mobilisé de la part du Trésor public uniquement, la somme de 2 009 300 000. Ce montant a permis de doter quarante-cinq (45) Autorités préfectorales en véhicules de commandement. Le taux d'exécution de l'activité est de 100%. Il faut que le projet a commencé en 2026 et doit prendre fin après 2026.

- **Projet 4 : Construire le bâtiment annexe de la DGAT**

Le projet a débuté en 2021 dont la fin est prévue en 2024. Pour celui-ci, les travaux ont démarré et la somme de 11 988 800 a été utilisée pour payer les honoraires du bureau de contrôle chargé de superviser la normalisation des travaux.

- **Projet 5 : Mettre en place un système d'identification de base/WURI**

Les transferts ont été réalisés à hauteur de 100%.

II.2 Evolution des effectifs du programme 4

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4 « Administration Territoriale et Identification »

	Effectif au 31/12/2022	2023				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Entrées)	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	1 910	80	80	181	46	2 045
Catégorie B	1 270	235	235	1 005	32	2 243
Catégorie C	3 265	155	155	927	24	4 168
Catégorie D	2 317	250	250	128	57	2 388
Non fonctionnaires	6 620	6 620	6 620	12 648	9 735	9 533
TOTAL	15 382	7 340	7 340	14 889	9 894	20 377

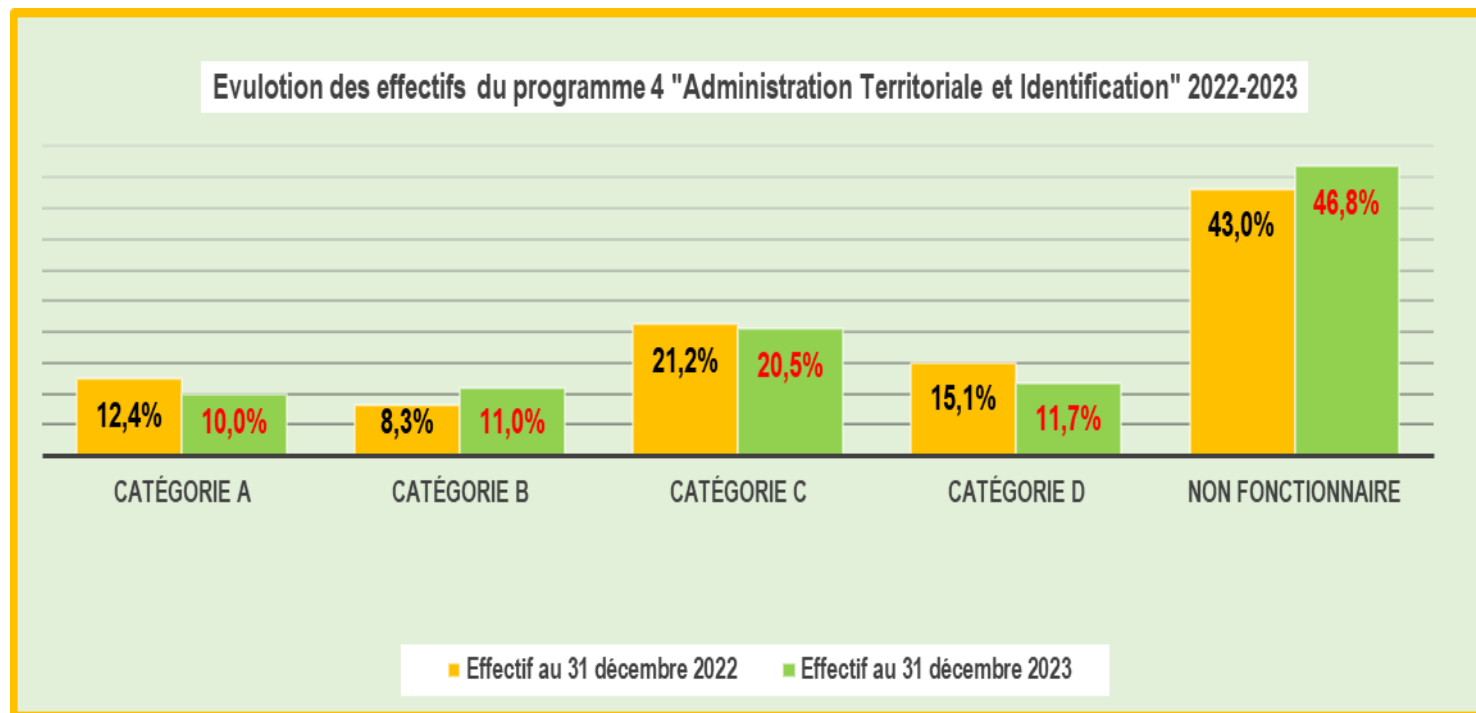
Source : MIS-DRH AT

Le nombre total d'agents du programme 4 "Administration Territoriale et Identification" a atteint **20 377** à fin 2023, soit une augmentation de **4 995** agents par rapport à l'année 2022. La majorité des effectifs se compose de personnel non fonctionnaire (**46,78%**), suivi par les agents de catégorie C (**20,45%**).

Il faut noter que les emplois non sollicités, tels que les comptables, les techniciens de commerce et les diplômés du secteur de l'éducation et de la formation, prédominent dans l'effectif attribué à ce programme, aux dépens des emplois demandés tels que les secrétaires, les chauffeurs, les adjoints et les secrétaires administratifs. Malgré cette inadéquation entre les profils recherchés et ceux pourvus, les objectifs du programme ont été atteints.

Cependant, il est suggéré que la prise en compte de cette disparité pourrait améliorer les performances du programme. En conséquence, le programme a fait appel au personnel non fonctionnaire, notamment les gens de maison et les contractuels, qui représentent la plus grande proportion du recrutement.

Graphique 12 : Evolution des effectifs du programme 4 « Administration territoriale et identification » (2022-2023)



Source : MIS-DRH AT

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques du programme 4

Les activités réalisées par les structures du programme 22041 « Administration Territoriale et Identification », au titre de la gestion 2023, ont contribué au maintien d'un climat social apaisé au sein des populations et à la modernisation du processus d'identification. De façon spécifique,

Dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale

- la coordination des circonscriptions administratives s'est soldée par 2 212 rapports d'activités produits par les Autorités Préfectorales et le règlement de 120 conflits de chefferies portés à la connaissance du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- l'appui à l'organisation des élections dont : l'élection couplée des conseillers régionaux et des conseillers municipaux du samedi 02 septembre 2023 , l'élection législative partielle du Niger le 18 juin 2023, les élections de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire du 20 avril au 30 juillet 2023
- la signature de 733 arrêtés et récépissés de déclaration d'associations, de 40 récépissés de dépôts, de 21 récépissés de déclaration et de 296 arrêtés portant transfert des restes mortels à l'extérieur du pays ;
- le traitement de 24 769 dossiers de certification de signatures et la délivrance de 02 licences de débits de boissons etc.

Dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles des services de l'administration du territoire

- la poursuite du renforcement des capacités des Autorités Préfectorales avec un total de 120 Autorités préfectorales formées;
- l'acquisition de 134 véhicules de commandement distribués aux Autorités Préfectorales ;
- la prise en charge de l'indemnité de déplacement de 164 Autorités Préfectorales n'ayant pas de véhicules de commandement ;
- la réhabilitation de 09 bureaux et résidences ;
- l'équipement de 601 bureaux en mobiliers et matériels divers, de 148 bureaux en matériels informatiques et de 371 résidences en mobiliers ;

Dans le cadre de la promotion de la laïcité de l'Etat et la liberté de culte

Au titre de l'année 2023, au total ce sont 1 186 pèlerins qui ont été pris en charge et encadrés pour les pèlerinages et visites de lieux saint hors Afrique. On note

- **Au Titre des pèlerinages catholiques** : Les journées Mondiales de la Jeunesse (JMJ), du 24 juillet au 08 août 2023, à Lisbonne au Portugal, avec soixante (60) jeunes catholiques pris en charge pour cette édition ; le pèlerinage de l'Assomption, du 08 au 19 août 2023, à Lourdes en France, avec deux cent vingt (220) Chrétiens Catholiques ; le pèlerinage de la nativité, du 17 décembre au 28 décembre 2023. Initialement prévu en Israël, il a été délocalisé en Turquie en raison du conflit au moyen Orient. Cette édition a enregistré cent quarante-sept (147) pèlerins.

- **Au titre des chrétiens évangéliques** : le pèlerinage de la pentecôte, du 30 mai au 10 juin 2023, en Israël, avec un total de trois cent quinze (315) chrétiens évangéliques ; le pèlerinage de la fête des Tabernacles, du 07 au 17 octobre 2023, en Israël, avec un quota de cent cinquante-trois (153) pèlerins. En raison de la crise au Moyen Orient, quarante-huit (48) pèlerins parmi ceux-ci, n'ont pu se rendre en Israël. Plus tard, ils ont été convoyés en Turquie à l'occasion du pèlerinage en novembre 2023 dans ce pays.
- **Pour les chrétiens catholiques et évangéliques** : le pèlerinage en Turquie du 15 au 28 novembre 2023, dénommé sur « les pas de Saint Paul », pour les catholiques et, « Les sept églises de l'apocalypse », pour les évangéliques. Ce pèlerinage a enregistré la participation de trois cent cinquante (350) pèlerins.

Dans le cadre de la modernisation du système de l'identification et de l'état civil (ONECI)

La modernisation de l'état civil par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Etat Civil et de l'Identification (adoptée en conseil des ministres le 28 novembre 2018) a conduit à la digitalisation de l'état civil, ce qui a permis :

- l'enrôlement de 5 982 188 personnes parmi lesquelles 5 060 068 disposent d'un Numéro National d'Identification (NNI) avec la CNI biométrique ;
- la réduction significative du délai de traitement des demandes de carte nationale d'identité après avoir définitivement mis fin à la prolongation des CNI de 2009 expirés depuis 2019 ;
- le déploiement de la solution état-civil dans 21 centres d'état-civil ;
- l'opérationnalisation des services d'authentification qui seront mis à la disposition des administrations publiques et privées en 2023 ;
- la participation à diverses opérations dont : i) le suivi de l'opération spéciale de délivrance d'actes de naissances aux élèves du primaire, ii) le traitement des demandes d'avis de mentions de faits d'état civil, iii) le suivi, la collecte et la transmission des données des faits d'état civil à la Direction des Etudes, de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DEPSE) en vue de la production de l'annuaire des statistiques de faits d'état civil.

Parmi les défis rencontrés dans le cadre du programme d'Administration Territoriale et d'Identification, on note une augmentation du nombre d'Autorités Préfectorales sollicitant le recours aux baux. Cette tendance découle de la croissance du nombre de logements administratifs dégradés. En effet, la plupart de ces résidences, érigées lors du miracle économique ivoirien sur de vastes terrains, sont désormais vétustes, nécessitant des dépenses de maintenance et d'entretien considérables. En ce qui concerne les véhicules de commandement, malgré les efforts de financement consentis, les besoins demeurent élevés en raison de l'expansion des circonscriptions administratives et du nombre important de véhicules ayant atteint l'âge de la réforme.

Concernant la production des titres CNI et Cartes Résidents, les difficultés sont entre autres les dossiers nécessitant des informations complémentaires et la réaction tardive des pétitionnaires à compléter lesdits dossiers. Il en est de même pour la délivrance des attestations d'existence légale des lieux de culte où certains dossiers n'ont pu être traités.

Les mesures correctrices envisagées sont les suivantes :

Sur la question des baux de l'Administration du Territoire, des études architecturales ont été effectuées pour la construction de nouveaux types de résidences et de bureaux du corps préfectoral ayant des coûts de maintenance abordables pour tenir compte des moyens de l'Etat.

Au sujet des véhicules de commandement du corps préfectoral, il est envisagé la création d'un garage de l'Administration du Territoire axé sur l'entretien préventif du parc automobile. Des appuis sont sollicités auprès du Conseil National de Sécurité (CNS) ainsi que du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE). De même, cette question demeure l'une des priorités du ministère en matière d'allocation des ressources.

Pour accroître la production des titres CNI et Cartes de Résident, une vaste campagne de sensibilisation des pétitionnaires a été organisée à l'effet du retrait des CNI déjà produites, des compléments de dossiers et à l'enrôlement.

Au titre de la délivrance des attestations d'existence légale des lieux de culte une campagne de communication est prévue à l'effet de sensibiliser les guides religieux et les populations à se mettre en règle vis-à-vis de la réglementation en vigueur pour l'installation des lieux de cultes.

III PERFORMANCE DU PROGRAMME 4

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 4

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 4 « Administration Territoriale et Identification »

Indicateur de performance	Unités	Réalizations			2023		Commentaires
		2020	2021	2022	Prévision	Réalisation	
OS1 Renforcer les capacités opérationnelles des Autorités Préfectorales							
IP 1 : Taux d'Autorités préfectorales bénéficiant de baux administratifs	Taux	96%	93,8%	96,02%	100%	100%	Cible atteinte conformément à la prévision.
IP 2 : Taux d'Autorités préfectorales dotées en véhicule de commandement	Taux	70%	77%	80,72	90%	88%	Cible non atteinte avec un écart de -2%.
OS2 : Assurer un fonctionnement optimal des services de l'Etat-Civil et de l'identification							
IP 3 : Taux d'enrôlement	Taux	37%	61,6%	92,03%	90%	68,25%	Cible non atteinte avec une écart de -21,75%.
IP 4 : Taux de production des titres d'identité (CNI)	Taux	43%	64,6%	84,59%	75%	86%	Cible atteinte avec une performance 11%
IP 5 : Taux de déploiement de la solution de l'Etat-Civil	Taux	00%	24%	124%	60%	21,52%	Cible non atteinte avec écart de -38,48%.
IP 6 : Taux de déploiement de la solution Flux migratoire	Taux	-	-	0	15%	0%	Cible non atteinte avec un écart de -15%
OS 3 : Renforcer l'encadrement de la vie culturelle et promouvoir la laïcité de l'Etat							
IP 7 : Taux de rencontres de sensibilisations avec les guides religieux à la cohésion sociale	Taux	-	-	100%	50%	0%	Cible non atteinte avec un écart de -50% ^s
IP 8 : Taux de demandes d'attestations d'existence légale traités	Taux	-	85,71	92,5%	90,11%	92%	Cible atteinte avec une performance de -0,89%
IP 9 : Taux de pèlerinages encadrés	Taux	50%	92,30%	100%	100%	100%	Cible atteinte conformément à la prévision

Source : DGAT sur la base des données du DPPD-PAP (2023-2025) section 323 et des informations provenant des services de son programme

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats du programme 4 (Objectifs Spécifiques et Indicateurs)

❖ Objectif spécifique 1 : renforcement du processus de gestion des circonscriptions administratives

- **Indicateur 1** : Taux d'Autorités Préfectorales bénéficiant de baux

Définition de l'indicateur : Il capte les efforts du programme dans le cadre de l'amélioration des conditions de logement des Autorités Préfectorales par le mécanisme de baux

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT)-DAF

Mode de calcul : (Nombre d'autorités préfectorales ayant bénéficié de baux administratifs / Nombre total d'autorités préfectorales à loger) X 100

Valeurs cibles : 100% en 2023, 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur : Dans le but d'améliorer les conditions de vie des Autorités préfectorales, le gouvernement ivoirien a mis en place un système de location pour celles n'ayant pas accès à un logement administratif décent. Pour l'année 2023, ce sont au total 434 Autorités Préfectorales qui ont bénéficié de ce mécanisme, ce qui a permis d'atteindre un taux de logement de 100%, représentant une augmentation de 3,98 points par rapport à l'année précédente (96,02% en 2022).

- **Indicateur 2** : Taux d'Autorités Préfectorales dotées en véhicule de commandement

Définition de l'indicateur : Il permet de capter les efforts consentis dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail, notamment en moyen de mobilité des Autorités Préfectorales

Source de donnée : Rapport d'activités Direction du Patrimoine

Mode de calcul : (Nombre d'Autorités préfectorales dotées en véhicule de commandement / Nombre total d'Autorités préfectorales) *100

Valeurs cibles : 90% en 2023, 92% en 2024 et 95% en 2025

Analyse de l'indicateur : Pour renforcer les capacités opérationnelles des Autorités préfectorales, la législation ivoirienne a planifié l'octroi de véhicules de commandement. En conséquence, 134 nouveaux véhicules ont été acquis et attribués aux Autorités Préfectorales en 2023, portant ainsi le taux de dotation à 88%, contre un objectif de 92%. Cela représente un écart négatif de 4 points par rapport à la cible fixée. Cette contre-performance est due à la nomination de nouvelles Autorités préfectorales.

Malgré ces acquisitions récentes, plusieurs véhicules anciens (dépassant l'âge limite de réforme) et nécessitant des réparations récurrentes coûteuses ont été retirés de la flotte et mis à la procédure de réforme.

❖ **Objectif spécifique 2 : renforcement du processus d'identification**

- **Indicateur 3** : Taux d'enrôlement pour la carte nationale d'identité (CNI)

Définition de l'indicateur : Il permet de mesurer le niveau d'enrôlement de la population pour l'établissement de cartes d'identité

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (DG ONECI)

Mode de calcul : (Nombre de personnes enrôlées / Nombre de personnes à enrôler) *100

Valeurs cibles : 90% en 2023, 97% en 2024 et 97% en 2025

Analyse de l'indicateur :

- **Indicateur 4** : Taux de production de titres d'identité CNI

Définition de l'indicateur : Il mesure la capacité de production de titres d'identité relativement aux enrôlements pour les cartes nationales d'identité

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (DG ONECI)

Mode de calcul : (Nombre de titres produits / Nombre de personnes enrôlées) *100

Valeurs cibles : 75% en 2023, 85% en 2024 et 90% en 2025 »

Analyse de l'indicateur :

- **Indicateur 5** : Taux de déploiement de la solution de l'Etat-Civil

Définition de l'indicateur : Il mesure le niveau de déploiement de la solution de l'Etat-Civil dans les centres et bureaux d'Etat-Civil

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (DG ONECI)

Mode de calcul : (Nombre de centres et bureaux d'Etat-Civil pourvus de la solution / Nombre total de centres et bureaux d'Etat) *100

Valeurs cibles : 60% en 2023, 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur :

- **Indicateur 6** : Taux de déploiement de la solution du flux migratoire

Définition de l'indicateur : Il mesure le niveau de déploiement de la solution du flux migratoire dans les postes frontières

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (DG ONECI)

Mode de calcul : (Nombre de postes frontières équipés en solution flux migratoire / Nombre total de postes frontières) X 100

Valeurs cibles : 15% 2023, 25% en 2024 et 25% en 2025

Analyse de l'indicateur :

❖ Objectif spécifique 3 : renforcement du processus de gestion des cultes

- **Indicateur 7** : Taux de rencontres de sensibilisations avec les guides religieux à la cohésion sociale)

Définition de l'indicateur : Il permet de capter les efforts en matière de coordination des activités des associations et confessions religieuses

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale des Cultes

Mode de calcul : Nombre de rencontres de sensibilisations sur la cohésion sociale avec les guides religieux effectuées / Nombre total de rencontres de sensibilisations avec les guides religieux prévues) X 100

Valeurs cibles : 50% en 2023, 75% en 2024 et 80% en 2025

Analyse de l'indicateur : Par manque de financement les rencontres n'ont pu être organisées.

- **Indicateur 8** : Taux de demandes d'attestations d'existence légale traités

Définition de l'indicateur : Il mesure les efforts en termes d'encadrement des associations et confessions religieuses

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale des Cultes

Mode de calcul : Nombre de demandes d'attestations d'existence légale traités / Nombre total de demande d'attestations) X 100

Valeurs cibles : 90,11 % en 2023, 95% en 2024 et 98% en 2025

Analyse de l'indicateur : Vingt-trois (23) dossiers de demande d'attestations ont été traités, signés et remis aux requérants.

- **Indicateur 9** : Taux de pèlerinages encadrés

Définition de l'indicateur : Il mesure les efforts d'encadrement des services de la DG Cultes dans le cadre de l'organisation des pèlerinages

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale des Cultes

Mode de calcul : (Nombre de pèlerinages encadrés/ Nombre de pèlerinages planifiés) *100

Valeurs cibles : 100% en 2023, 100% en 2024 et 100% en 2025

Analyse de l'indicateur 9 : Direction Générale des Cultes en a encadrée la totalité dont : 03 pèlerinages Catholiques, 03 pèlerinages des églises Evangéliques ; 05 pèlerinages des églises du Christianisme Céleste ; 01 pèlerinage de l'église harriste ; 01 de l'église Papa Nouveau ; 01 de l'église Aime Ton Prochain ; 01 pèlerinage œcuménique et 01 pèlerinage musulman (Hadj) .C'est au total 10 753 personnes qui ont pris part aux différents pèlerinages au cours de l'année 2023.

IV PERSPECTIVES DU PROGRAMME 4

IV.1 Leçons apprises du programme 4

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, quelques points de satisfactions ont pu être notés. Il s'agit de :

- l'appropriation progressive des outils du budget-programme par les Autorités Préfectorales ;
- la responsabilisation des différents acteurs.

Cependant, il convient de relever certaines difficultés. Ce sont :

- une insuffisance du personnel en administration déconcentrée ;
- les conditions de vie et de travail difficiles aussi bien pour le personnel des services centraux que les services déconcentrés ;
- le manque d'équipements et d'infrastructures d'accueil ;
- l'insuffisance des dotations budgétaires ;
- le manque d'automatisme au sein du programme ;
- l'absence d'un applicatif de gestion pour la prise en charge des dossiers d'association ;
- la valorisation insuffisante des lieux de pèlerinages en Côte d'Ivoire ;
- l'absence d'une réglementation sur l'édification des lieux de culte

IV.2 Recommandations du programme 4

- accroître le personnel en administration déconcentrée ;
- améliorer les conditions de vie et de travail des personnels ;
- renforcer les capacités des Autorités Préfectorales sur les pratiques électorales et l'état civil ;
- mettre en place un logiciel de gestion pour la prise en charge des dossiers d'association ;
- augmenter les dotations budgétaires dédiées au programme ;
- solliciter un appui institutionnel de l'Etat ;
- accentuer des campagnes de sensibilisation ;
- organiser des opérations spéciales ;
- poursuivre le processus de rétrocession de l'organisation du pèlerinage musulman au secteur privé afin de réduire la contribution de l'Etat ;
- améliorer l'organisation du Hadj à travers une redéfinition des rôles des acteurs ;
- mise en place d'une politique de promotion des sites de pèlerinages et visites des lieux saints en Côte d'Ivoire ;
- la mise à disposition de textes qui régissent le monde religieux notamment la réglementation de la construction des lieux de cultes ;
- l'élargissement du projet de recensement et de géolocalisation des associations culturelles, des édifices culturels et des bâtisses religieuses aux 13 Districts, 31 régions du pays.

CONCLUSION PROGRAMME 4

En résumé, les activités du programme 22041 « Administration Territoriale et Identification » ont généralement été menées de manière efficace et efficiente, avec un taux de réalisation financière de 96,29%. Ce qui témoigne d'une performance satisfaisante. Cette réussite découle d'une utilisation judicieuse des ressources financières allouées et de la collaboration de tous les acteurs impliqués dans le programme. Cependant, plusieurs défis persistent, notamment la nécessité d'équiper toutes les Autorités Préfectorales en véhicules de commandement, ainsi que la réhabilitation et la construction des bureaux et des logements desdites autorités. Il est également crucial de réduire les coûts de location en faveur d'une augmentation de la construction de logements, de renforcer les capacités des Autorités et de transférer progressivement l'organisation du pèlerinage musulman au secteur privé afin de diminuer la contribution de l'État.